

BUDGET 2015

Mémoire adressé au Comité
permanent des finances de la
Chambre des communes

Août 2014



Présenté par : **FÉDÉRATION CANADIENNE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS –
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR**

Date : 5 août 2014

Adresse : 8, chemin Lemarchant
St. John's (T.-N.)
A1C 2G5

Tél. : 709-737-3204

Télec. : 709-737-2371

Web : <http://www.cfs-nl.ca/>

Courriel : organizer@cfs-nl.ca

FÉDÉRATION CANADIENNE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Campus Grenfell
Syndicat des étudiants

Institut maritime
Syndicat des étudiants

Université Memorial de
Terre-Neuve
Syndicat des étudiants

Syndicat des étudiants
de deuxième et troisième cycle
de l'Université Memorial de
Terre-Neuve

Syndicat des étudiants du
Collège de l'Atlantique Nord

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

Les budgets fédéraux établissent les priorités du gouvernement et jouent un rôle essentiel dans la promotion de la prospérité économique et sociale de notre pays et de ses habitants. Malgré le nombre de secteurs qui bénéficient des investissements du gouvernement, il ne peut y avoir de priorité plus importante que d'investir dans notre avenir collectif par le biais de l'enseignement supérieur.

Des études universitaires ou collégiales sont l'un des facteurs vraiment décisifs de la qualité de vie future d'une personne et constituent un moyen avéré de briser le cycle de la pauvreté. Le financement d'un système d'enseignement supérieur accessible et de grande qualité a un vaste éventail de retombées économiques indirectes et garantit que le Canada dispose d'une population active capable d'être concurrentielle au XXI^e siècle. À ce titre, le rôle du gouvernement dans le financement et la gestion de l'enseignement supérieur constitue l'une de ses principales responsabilités.

C'est pourquoi, la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants – Terre-Neuve-et-Labrador formule les trois recommandations suivantes pour des réformes de politique qui contribueront à réduire les obstacles financiers à l'enseignement supérieur, à améliorer la qualité des collèges et des universités et à renforcer la capacité du Canada en matière de recherche et d'innovation :

RECOMMANDATION N^o 1

Augmenter la valeur et le nombre des subventions non remboursables accessibles aux étudiants en réorientant les fonds alloués aux crédits d'impôt liés aux études et les dispositifs d'épargne au Programme canadien de subventions aux étudiants, et autoriser les étudiants de deuxième/troisième cycle à solliciter des subventions en vertu du Programme.

RECOMMANDATION N^o 2

Adopter une loi fédérale sur l'enseignement postsecondaire en collaboration avec les provinces, qui s'inspire de la Loi canadienne sur la santé, et qui est accompagnée d'un transfert d'espèces réservées dont les fonds serviront :

- à remédier aux pénuries de financement depuis 1992;
- à ramener les droits de scolarité aux mêmes niveaux qu'en 1992;
- à éliminer les travaux d'entretien différé dans les collèges et les universités du Canada.

RECOMMANDATION N^o 3

Augmenter le nombre de bourses d'études supérieures du Canada pour qu'il cadre avec la croissance moyenne des programmes et les répartir proportionnellement entre les conseils de recherches selon les inscriptions.

INTRODUCTION

La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants – Terre-Neuve-et-Labrador représente chacun des 28 000 étudiantes et étudiants inscrits dans le système public d'enseignement supérieur de la province. La Fédération est heureuse de l'occasion qui lui est donnée d'apporter sa contribution aux plans budgétaires du gouvernement du Canada.

Un enseignement et une formation supérieurs abordables et de grande qualité ont des répercussions à long terme sur la population active et l'égalité sociale de ce pays. La priorité accordée à l'enseignement supérieur contribuera à mieux asseoir la position mondiale du Canada comme société concurrentielle, durable, vivable et équitable.

En dépit de récents investissements engagés par les gouvernements provincial et fédéral, les étudiants luttent toujours pour payer leurs études. Selon un sondage réalisé par Harris-Decima en octobre 2011, 85 % des répondants craignaient que certains habitants de Terre-Neuve-et-Labrador ne soient pas en mesure de faire des études collégiales ou universitaires, malgré leurs qualifications.

ENDETTEMENT DES ÉTUDIANTS

Malgré les mesures progressistes mises en place par le gouvernement provincial, l'endettement moyen d'un étudiant à Terre-Neuve-et-Labrador demeure supérieur à 15 000 \$. Les étudiants qui viennent de milieux à faible revenu, de collectivités rurales et qui appartiennent à des groupes traditionnellement marginalisés sont affectés dans une mesure disproportionnée par la nécessité d'emprunter pour financer leurs études supérieures et leur formation.

En 2007, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a introduit à nouveau un système de subventions immédiates non remboursables. Dans son budget de 2009, le gouvernement provincial a élargi ce programme pour accorder 70 \$ de subventions par semaine d'études. Dans son budget provincial de 2014, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a pris l'engagement d'éliminer progressivement les prêts étudiants entièrement au profit de subventions non remboursables. De ce fait, à compter d'août 2015, les étudiants recevront la totalité de la part provinciale de leur aide financière étudiante sous forme de subventions non remboursables, ce qui aura pour effet de réduire de manière draconienne l'endettement des étudiants de la province. Les conséquences favorables de cette initiative se font déjà sentir. L'endettement des étudiants a commencé de baisser alors que les inscriptions ont augmenté dans l'ensemble, malgré une baisse de la population.

L'endettement moyen d'un étudiant après un programme de quatre ans sanctionné par un diplôme devrait se situer à environ 14 790 \$ en 2016. Cela représente une baisse de plus de 10 000 \$ depuis 10 ans. Cette réduction draconienne est le fruit des politiques provinciales comme le gel des droits de scolarité et l'élargissement du programme de subventions.

Une étude réalisée en 2005 sur la rétention et la persistance a révélé que les étudiants qui ont une dette peu élevée ou nulle ont deux fois plus de chances d'obtenir leur diplôme que les étudiants dont le niveau d'endettement est plus élevé. Le taux de diplomation des étudiants dont l'endettement était inférieur à 1 000 \$ était de 71 %, alors que le taux de diplomation des étudiants dont l'endettement était supérieur à 10 000 \$ était de 34 %. En plus d'avoir un rapport avec le taux inférieur de diplomation, l'endettement des étudiants réduit également les chances de poursuivre ses études au-delà d'un baccalauréat ou d'un diplôme collégial.

Une étude sur la richesse et les biens réalisée par Statistique Canada démontre que l'endettement des étudiants influe de plus en plus sur la capacité des diplômés à participer à

l'économie et à bénéficier de la même qualité de vie que les générations d'antan. Si les étudiants ont de la difficulté à rembourser leurs prêts, cela a des effets négatifs sur leur solvabilité. Cela risque de limiter leur capacité à financer leurs investissements futurs, même si leur situation financière s'améliore ultérieurement.

L'endettement n'affecte pas tous les étudiants de la même manière. Statistique Canada signale que 52 % des étudiants à plein temps du niveau postsecondaire âgés de 18 à 24 ans dont les parents gagnent moins de 40 000 \$ ont bénéficié du Programme canadien de prêts aux étudiants en 2000. À titre de comparaison, à peine 14 % des étudiants dont les parents gagnaient plus de 80 000 \$ ont reçu un tel prêt. De plus, un plus grand nombre d'étudiantes ont bénéficié du Programme canadien de prêts aux étudiants que leurs homologues masculins (34 contre 29 %).

Une étude de 2005 publiée dans le *Canadian Journal of Rural Medicine* révèle que les étudiants des régions rurales se disent plus stressés par les emplois à temps partiel qu'ils doivent accepter et par un niveau d'endettement plus élevé pour défrayer leurs dépenses. Ce rapport affirme par ailleurs qu'à peine 3 % des étudiants issus de familles à faible revenu qui vivent à une distance qui ne leur permet pas d'effectuer la navette chaque jour entre leur domicile et le campus font des études supérieures.

À Terre-Neuve-et-Labrador, 42 % des habitants vivent au-delà de la distance de navettage. Cela explique que les habitants des campagnes soient sous-représentés dans les instituts d'enseignement supérieur. À peine 44 % des étudiants des régions rurales qui ont obtenu leur diplôme du secondaire en 2001 se sont inscrits à l'université, alors que 81 % des étudiants urbains du secondaire se sont inscrits à l'université. Les étudiants des régions rurales qui décident de poursuivre des études supérieures finissent avec un taux d'endettement plus élevé, souvent supérieur de 26 % à celui de leurs homologues des régions urbaines.

Depuis 10 ans, le gouvernement fédéral, en vertu du régime d'impôt sur le revenu, a instauré une série de mesures comme les programmes d'épargne-études et les crédits d'impôt pour manuels. En plus d'avoir peu de preuves comme quoi ces mesures facilitent l'accès à des études supérieures, l'inscription à ces programmes intéresse essentiellement les familles à revenu plus élevé.

Le financement de ces programmes d'incitatifs fiscaux serait incontestablement plus efficace s'il servait à multiplier les subventions immédiates. Le financement du programme de subventions administré par le Programme canadien de prêts aux étudiants garantit que l'argent est versé aux étudiants qui en ont le plus besoin et quand ils en ont le plus besoin.

En 2008, les étudiants n'ont pas tari d'éloges à l'égard de la décision du gouvernement fédéral de remplacer le Fonds de dotation des bourses d'études du millénaire sans contrôle par le premier système national canadien de subventions immédiates non remboursables. Ces subventions n'aident pas seulement les étudiants lorsqu'ils en ont le plus besoin, mais garantissent que tous les étudiants admissibles ont droit à une aide financière.

RECOMMANDATION N^o 1

Augmenter la valeur et le nombre des subventions non remboursables accessibles aux étudiants en réorientant les fonds alloués aux crédits d'impôt liés aux études et les dispositifs d'épargne au Programme canadien de subventions aux étudiants, et autoriser les étudiants de deuxième/troisième cycle à solliciter des subventions en vertu du Programme.

VERS UNE LOI DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le gouvernement fédéral est investi de la responsabilité de veiller à ce que les étudiants de chaque province aient accès à un système d'enseignement supérieur abordable et de grande qualité. Bien que l'enseignement supérieur relève des compétences législatives des gouvernements provinciaux, cela n'infirmes pas l'obligation qui incombe à tous les ordres de gouvernement de coordonner leur comportement pour bâtir le meilleur système d'enseignement supérieur qui soit.

En vertu des modèles fédéraux-provinciaux à frais partagés du passé, les provinces devaient investir leurs propres fonds pour avoir droit à des transferts du fédéral. Si un gouvernement provincial décidait de réduire le financement, les transferts du fédéral étaient réduits d'un montant proportionnel. L'actuel modèle de financement global – le Transfert canadien des programmes sociaux – n'oblige pas les gouvernements provinciaux à maintenir leur financement pour recevoir les deniers du fédéral. Cette approche a abouti à des écarts significatifs dans le financement et les politiques des provinces. Les droits de scolarité diffèrent aujourd'hui grandement d'une province à l'autre, entraînant l'inégalité d'accès à l'enseignement, selon la province où un étudiant fait ses études.

La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants – Terre-Neuve-et-Labrador recommande que le gouvernement fédéral instaure un paiement de transfert en espèces aux provinces expressément pour l'enseignement supérieur. Pour retrouver un niveau de financement fédéral équivalant à celui qui existait avant les coupures du milieu des années 1990, il faudrait transférer aux provinces au titre de l'enseignement supérieur environ 5,08 milliards de dollars. Or, le gouvernement fédéral n'attribue qu'un peu plus de 3,75 milliards de dollars dans le cadre du transfert des programmes sociaux, même si les provinces ne sont pas contraintes de dépenser cet argent pour faciliter l'accès à des études postsecondaires.

Ce transfert désigné pourrait améliorer l'accès aux études postsecondaires en réduisant les droits de scolarité tout en améliorant les infrastructures d'enseignement, d'apprentissage et de recherche dans les universités et les collèges. Pour maintenir l'intégrité et la transparence de transfert, celui-ci doit être accompagné d'une législation fédérale, comme une loi sur l'enseignement postsecondaire, pour que les parties soient responsables de l'augmentation du financement.

L'adoption d'une loi fédérale sur l'enseignement postsecondaire imposera des conditions aux provinces pour avoir droit aux paiements de transfert au titre de l'enseignement postsecondaire. Une telle législation obligera les provinces à respecter des principes analogues à ceux que l'on trouve dans la *Loi canadienne sur la santé* : administration publique, exhaustivité, universalité, transférabilité et accessibilité. En échange du respect de ces principes, les gouvernements provinciaux auront droit au financement juste et prévisible du gouvernement fédéral.

RECOMMANDATION N^O 2

Adopter une loi fédérale sur l'enseignement postsecondaire en collaboration avec les provinces, qui s'inspire de la Loi canadienne sur la santé, et qui est accompagnée d'un transfert d'espèces réservées dont les fonds serviront :

- à remédier aux pénuries de financement depuis 1992;
- à ramener les droits de scolarité aux mêmes niveaux qu'en 1992;
- à éliminer les travaux d'entretien différé dans les collèges et les universités du Canada.

FINANCEMENT DE LA RECHERCHE : LA CLÉ DE LA PROSPÉRITÉ

Au cours des dernières décennies, la technologie et l'innovation ont joué un rôle crucial dans le développement de l'économie du Canada. À Terre-Neuve-et-Labrador, l'instabilité d'une économie fondée sur les ressources naturelles a mis en évidence le besoin d'une économie plus stable et novatrice.

Les universités, et en particulier les étudiants de deuxième/troisième cycle, jouent un rôle important dans le développement de l'innovation et des recherches de pointe. Les nouvelles initiatives dans le secteur de la recherche et du développement se traduiront par de nouvelles possibilités. En particulier, les étudiants de deuxième/troisième cycle sont responsables d'une part importante du développement social et économique nouveau et novateur de la province.

Des obstacles financiers empêchent souvent les étudiants qualifiés d'entreprendre des études supérieures. Les étudiants de premier cycle qui obtiennent leur diplôme avec un taux d'endettement excessif ont moins de chances d'entreprendre des études de deuxième/troisième cycle, en particulier si cela se traduit par une hausse de leur endettement. Les épreuves financières affectent également la qualité des recherches réalisées par des étudiants de deuxième/troisième cycle qui sont stressés et contraints de raccourcir leurs travaux sur le terrain, de renoncer à publier et à donner des exposés dans le cadre de conférences et à précipiter la rédaction de leurs thèses pour terminer plus vite. Cela a des effets néfastes sur la qualité des recherches réalisées et sur les établissements d'enseignement supérieur proprement dits.

Pour que le Canada ne se laisse pas distancer par l'évolution de l'économie mondiale, le gouvernement fédéral doit suffisamment financer la recherche des étudiants de deuxième/troisième cycle. Le gouvernement fédéral doit augmenter le financement des recherches de deuxième/troisième cycle, dans tous les domaines d'études, afin de permettre aux étudiants de produire des recherches et d'enrichir nos connaissances collectives et notre compréhension face à l'avenir.

RECOMMANDATION N^o 3

Augmenter le nombre de bourses d'études supérieures du Canada pour qu'il cadre avec la croissance moyenne des programmes et les répartir proportionnellement entre les conseils de recherches selon les inscriptions.

CONCLUSION

La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants repose sur le principe que l'enseignement postsecondaire est un droit et que par conséquent, chaque citoyen qui a la capacité et le désir doit être en mesure d'accéder à l'enseignement supérieur, quels que soient ses antécédents socioéconomiques et son lieu géographique. Les recommandations de ce mémoire reflètent ce principe directeur.

Le budget établira les priorités du gouvernement pour l'année à venir et il offre l'occasion de continuer à cheminer de manière utile vers l'égalité de notre société. Tout en reconnaissant les pressions conflictuelles qui s'exercent sur le budget fédéral, les étudiants pensent qu'il n'y a pas de priorité qui dépasse l'enseignement postsecondaire.

Alors que l'expérience démontre que l'enseignement universitaire et collégial est plus facilement accessible grâce aux dépenses publiques, à la baisse des droits de scolarité et à un système complet de subventions immédiates fondées sur le besoin, il est incontestable que la priorité

accordée à l'enseignement postsecondaire est le choix de prédilection que le gouvernement doit opérer.